

ACTUALITE DES MARCHES PUBLICS

mardi 29 et mercredi 30 mars 2011
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
57, rue Cuvier 75005 PARIS

BULLETIN D'INSCRIPTION valant bon de commande

à retourner à l'APASP - 103, rue Lafayette – 75481 PARIS CEDEX 10
Tél 01 42 80 93 93 - Fax 01 42 80 17 67 – email : apasp@apasp.com

M Mme Melle NOM..... PRENOM.....
N° D'ADHÉRENT.....
FONCTION.....
ADMINISTRATION.....
SERVICE.....
ADRESSE.....

CODE POSTAL:..... VILLE :.....
TEL *..... FAX*..... Email*.....
TEL * en métropole (pour les participants des DOM-TOM ou UE) :

* renseignements indispensables

Souhaite participer à la 150^{ème} Session d'Etudes dont le montant des frais de participation a été fixé à :

Tarif (1 journée ½)

↳ **450 €** pour les adhérents de l'APASP (**) *dispense de TVA*

↳ **600 €** pour les non-adhérents de l'APASP (***) *dispense de TVA*

↳ à partir de la 3^{ème} personne d'un même établissement : 10 % de réduction

Désire recevoir

.....fichet(s) de réduction SNCF (-20 %).

et demande de lui adresser une facture en.....exemplaire(s).

ADRESSE DE FACTURATION.....

→ Pour une inscription prise en charge par l'AGEFOS, merci de nous l'indiquer

Vous prie de trouver ci- joint son règlement par.....

Pour tout paiement par lettre de change ou billet à ordre, les frais bancaires (+ 15 €) seront imputés à l'Etablissement payeur

Date - Signature et cachet obligatoires

(**) couvrant les frais d'inscription, les déjeuners et les pauses « café » - non inclus les frais de déplacement et d'hébergement

(***) couvrant les frais d'inscription, les déjeuners et les pauses "café" - "avantages adhérents APASP" inclus jusqu'au 31/12/2011 - non inclus les frais de déplacement et d'hébergement

Pour toute annulation 8 jours avant la manifestation (courrier ou fax), 50 % des frais d'inscription resteront dus.

Pour toute annulation non confirmée par écrit 48 h avant le début de la session d'études, les frais d'inscription resteront dus dans leur totalité

Ce bulletin d'inscription vaut bon de commande

L'APASP se réserve le droit de reporter la session d'études si le nombre de participants s'avère insuffisant et en cas de circonstances indépendantes de sa volonté.